

4 ATTRIBUTION D'UN STATUT JURIDIQUE

4.2 Analyses et recommandations

4.2.4 Site archéologique du Marché-Sainte-Anne-et-du-Parlement-du-Canada-Uni (Montréal)

Comme suite à l'avis d'intention de classement signé par la ministre, madame Christine St-Pierre, le 12 juillet dernier, une demande d'avis est déposée à la Commission des biens culturels du Québec quant à la pertinence de procéder au classement du Site archéologique du Marché-Sainte-Anne-et-du-Parlement-du-Canada-Uni (Montréal), dans la catégorie Site archéologique.

Les éléments visés sont : Le site archéologique du Marché-Sainte-Anne-et-du-Parlement-du-Canada-Uni et tous les vestiges qu'il contient.

M. Jean-François Drapeau, registraire à la Direction du patrimoine et de la muséologie, présente le dossier.

La ministre justifie la demande de classement pour les motifs suivants :

« Ce site archéologique, contenu dans l'actuelle place D'Youville, renferme les vestiges du premier et du troisième marchés Sainte-Anne, de l'égout collecteur William ainsi que de l'ancien parlement du Canada-Uni, incendié lors d'une émeute, le 25 avril 1849. Il témoigne de l'occupation marchande de l'emplacement au fil des ans, des opérations visant à améliorer l'hygiène publique et de la fonction de capitale politique du Canada-Uni que Montréal a remplie de 1844 à 1849. La plupart des vestiges découverts sur le site au cours de nombreuses campagnes de fouilles sont en excellent état de conservation et se distinguent par leur monumentalité. »

Sur proposition dûment appuyée, la Commission des biens culturels du Québec :

**12-09 :** RECOMMANDE LE CLASSEMENT DU SITE ARCHÉOLOGIQUE DU MARCHÉ-SAINTE-ANNE-ET-DU-PARLEMENT-DU-CANADA-UNI, SOUS CETTE DÉSIGNATION, DANS LA CATÉGORIE SITE ARCHÉOLOGIQUE.

Le 30 août 2012

La vice-présidente,

  
Ann Mundy